



Fédération Française de Volley-Ball

LIGUE Languedoc-Roussillon

- Olympiade 2013 / 2016 -

Montpellier, le 26 juin 2016

Procès Verbal

Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2016

En instance d'approbation

Convoqués : 68 GSA

Présents ou représentés : NARBONNE VOLLEY ; A.C. CARCASSONNE ; US ROUBIA ; CASTELNAUDARY V.B. ; V.B. GRIISSAN ; M.J. COURSAN ; ASCL ST CHRISTOL LES ALES ; CAC ALES V.B. NIMES V.B. ; VOLLEY BALL GENERAC ; VOLLEY DETENTE 34 ; BEZIERS V.B. ; PALAVAS BEACH VOLLEY ; U.S.V. POUSSAN ; GAZELEC BEZIERS MARAUSSAN V.B. ; AS CLG VIA DOMITIA POUSSAN ; V.C. MARSEILLAN ; AS VOLLEY GIGEAN ; AS COLLEGE P VALERY ; ARAGO SETE V.B. ; AGDE V.B. ; ASLJ CROIX D'ARGENT MONTPELLIER ; I.B.M. MONTPELLIER ; ASBAM MONTPELLIER ; V.O. MEZE ; VBC CLERMONT ; VBCC CASTRIES ; SETE V.B.C. ; ACJCLS CASTELNAU LE LEZ ; V.B. GIGNAC ; V.C. VENDRES ; A.S.V.B. MAUGUIO ; LE CRES V.B. ; BOUSQUET BEDARIEUX V.B. ; LATTES M.V.A.C. ; MENDE V.L. ; CANET 66 V.B. ; USA TOULOUGES ; FJ ILLE SUT TET ; VALLESPER VOLLEY ; PERPIGNAN VOLLEY ; PERPIGNAN ROUSSILLON V.B ; SAINT CYPRIEN V.B.

Absents : AS CLG J VERNE CARCASSONNE ; AS CLG A DAUDET ALES ; VOLLEY BEACH CAMARGUE ; AS CLG F DESMONS ST GENIEYS ; CLG LOU CASTELLAS MARGUERITTES ; INTER V.C. VAUVERT ; ENTENTE POUZOLS V.B. ; A.S. VOLLEY LA GRANDE MOTTE ; MONTPELLIER BEACH VOLLEY ; ASC UNIVERSITE MONTPELLIER 2 ; VIAS V.B. ; COURNON VOLLEY BALL ; US VILLEVEYRAC ; MONTPELLIER AVUC V.B. ; SAINT GELY V.B. ; AS LANGOGNE V.B. ; AC ST NAZAIRE ; CLAIRA SALANQUE V.B. ; VB ST ESTEVE ; FONT ROMEU V.B.

14H15 : avec 37 GSA présents ou représentés sur 62 et 134 voix sur 187, le quorum de 32 GSA et 94 voix est atteint. L'Assemblée peut donc délibérer valablement.

Ouverture de la séance par le Président Christian ALBE.

LE MOT DU PRESIDENT

Le Président tient à remercier tous les dirigeants, les arbitres, les joueurs, pour leur implication dans le Volley Ball et le Beach Volley. La nouvelle Olympiade, avec la naissance de nouveaux territoires, verra des changements qui ne manqueront pas de favoriser l'essor de nos deux disciplines. Il nous appartient de candidater lors du renouvellement de nos organes de gestion afin de pérenniser Volley et Beach Volley dans notre nouvelle Ligue et dans nos Comités Départementaux. Puis il ouvre les débats.



Ligue Languedoc-Roussillon de Volley-Ball - Maison Régionale des Sports - CS 37093
1039, Rue Georges MELIÉS - 34967 Montpellier Cedex 2

Courriel : llrvb@sport-lr.fr - Tél. 04 67 82 16 99 - Fax : 04 67 82 16 84 (FAX générique, préciser la ligue destinataire)

RATIFICATION DU PV DE L'AG ORDINAIRE DU 27 JUIN 2015

Aucun GSA n'a de remarque particulière à formuler sur ce PV. On passe au vote.

Le PV de l'AG est adopté à l'unanimité.

Sont en séance à ce moment-là 41 clubs sur 62 et 149 voix sur 187.

RAPPORT MORAL

Aucune intervention ne suit le rapport moral présenté par le Secrétaire Général.

Il est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Francis LAGUNA excuse Guy BOILLON et présente le rapport qui ne suscite aucune prise de parole. On passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

RAPPORT FINANCIER ET PRESENTATION DES COMPTES 2014

En l'absence pour des raisons de santé du Trésorier Général, Hugues FERNANDEZ, le Président présente les comptes 2015, le rapport, le bilan et le Compte de Résultats. L'excédent est de 39.231euros. Il répond aux questions posées par le club de BOUSQUET-BEDARIEUX VB sur les amendes puis du PERPIGNAN RVB sur les « obligations financières ».

Puis on passe au vote.

L'ensemble est adopté à l'unanimité moins le GSA de BOUSQUET-BEDARIEUX VB.

TARIFICATION ET BUDGET PREVISIONNEL 2017

Le Président ALBE présente d'abord le budget prévisionnel 2017 qui a été fait « au cas où ».

Il répond à la question du MENDE VL sur la subvention FFVB et sur l'affectation des sommes perçues par la FFVB avec les bons résultats internationaux des Bleus. La subvention FFVB permet de financer des projets de développement proposés et menés par les Comités Départementaux. Quant à l'argent de la Ligue Mondiale il revient pour 70% aux joueurs et au staff et à la FFVB pour le reste.

Le Secrétaire Général indique que les clubs revoteront très certainement un nouveau budget prévisionnel lors de l'AG constitutive de la Nouvelle Ligue.

Le Budget prévisionnel 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Président expose la situation de la Ligue en ce qui concerne les licences, situation brièvement évoquée dans le rapport moral. On note une progression, de 5258 à 5441, hors événementielles. Ces dernières progressent aussi de 2213 à 2354. Les féminines sont légèrement majoritaires, 50,15%. Mais cette progression masque des disparités entre les 5 départements : 3 sont en retrait, l'Aude (-8), le Gard (-48) et les Pyrénées Orientales (-55). L'Hérault (+287) et la Lozère (+7) progressent.

Puis on passe au **projet de tarification pour 2016/2017.**

Le Président commence par parler de la tarification fédérale et des changements. Pour les affiliations, existe désormais un tronc commun de 30 euros. Cela amène l'affiliation fédérale d'un club départemental à 80 euros, celle d'un club beach à 120 euros, celle d'un club compétition volley à 180 euros, et pour un club compétition Volley+Beach à 250 euros. Par ailleurs, les mutations des M17 passent à 60 € pour leur part nationale, mais toujours 0 pour la part Ligue ; l'extension beach dans le même club n'est plus gratuite mais passe à 10 € ; et la part fédérale des TSR passe de 60 € à 20€.

Il évoque ensuite une nouvelle procédure pour le paiement des indemnités arbitrages (clubs fédéraux). Cela consiste pour les clubs à ne plus payer directement les arbitres mais à faire l'avance à la FFVB qui règlera directement les arbitres. Ceux-ci devront en plus faire l'avance aux marqueurs. Par ailleurs, cette proposition n'était pas annoncée au moment où les Ligues ont préparé l'AG fédérale. Les 3 délégués Ligue ont voté contre ce projet qui a recueilli 52% seulement. Une discussion assez longue s'engage à laquelle prennent part, Linda ROYO,

présidente de la CRA qui rapporte le mécontentement de tous les arbitres, le Secrétaire Général, le club de AS.SP.VB MAUGUIO, Didier CHENOUN, Jean Pierre TOSI, le club de Mende V.L, Mireille MARRE, Bernard VIGNON, le club de BOUSQUET-BEDARIEUX VB. L'ensemble des intervenants s'élève contre ce projet et souhaite voter une motion à l'adresse de la Fédération. Cette proposition est votée à l'unanimité et figure en annexe de ce Procès Verbal.

La licence PRO existe désormais. Elle coûte 100 euros qui se répartissent entre la FFVB (60 euros), la LNV et la Ligue Régionale du club Pro, 20 euros chacune.

On en vient ensuite aux tarifs régionaux 2016, très stables dans l'ensemble et qui sont adoptés à l'unanimité.

COMMISSION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT

La Présidente Brigitte GEILER présente le rapport de sa commission. Elle insiste sur les volontaires du Service Civique pour lesquels la Fédération va obtenir l'agrément et les Ligues seront coordonnatrices. Michel LAGET (ASLJ CROIX D'ARGENT) intervient pour donner des précisions puisque son club en bénéficie en ce moment.

COMMISSION ARBITRAGE

La Présidente Linda ROYO présente son rapport et attire l'attention sur les difficultés pour gérer les arbitres jeunes, la nécessité de supervisions. Elle confirme la mise en place de la feuille de match électronique sur le championnat Elite dès septembre (AS.SP.VB MAUGUIO et MENDE V.L sont concernés). Elle informe de l'augmentation de l'indemnité de marqueur en Nat 2 et Nat 3 (+ 1 €).

COMMISSION DE DISCIPLINE ET D'ETHIQUE

Francis LAGUNA, Président de la Commission présente son rapport : deux affaires à traiter cette saison.

COMMISSION TECHNIQUE

Le Président de la Ligue excuse l'absence du Président de la Commission Frédéric MARTIN et présente son rapport qui ne suscite pas de questions.

COMMISSION SPORTIVE

La Présidente Mireille MARRE présente son rapport.

Le club de l'ASCL SAINT CHRISTOL LES ALES rappelle les soucis qu'il a rencontrés quand la Ligue lui a refusé, en début de saison, l'inscription d'une équipe qui était entièrement composée de joueurs mutés. Cela suscite un débat auquel prennent part les clubs de l'ASLJ CROIX D'ARGENT, du CRES VB, de BOUSQUET-BEDARIEUX VB et le Secrétaire Général. Ce débat concerne les mutations, leur raison d'être.

Puis la Présidente de la CRS et Olivier CHENOUN présentent les propositions de leur Commission pour l'année suivante.

Les vœux 1 (Gratuité du report des rencontres jeunes non arbitrées), **3** (Possibilité supplémentaire pour transmettre les FDM par scan dans le logiciel sportif), **5** (Evolution de la Coupe de la Ligue) **sont adoptés à l'unanimité.**

Le vœu 2 (Saisie des résultats le lendemain à 14h00 au lieu de 12h00) **est adopté à l'unanimité moins le vote en contre de VBC CLERMONT et les abstentions de AS.SP. VB MAUGUIO et du PERPIGNAN RVB.**

Le vœu 4 (Faut-il une régionale féminine avec des poules de niveau ou des poules géographiques ?) **suscite beaucoup de débats. Finalement, au vote, c'est l'option 1 qui l'emporte 59 voix à 53.**

Ont voté pour l'option 1 : NARBONNE VOLLEY, MJ COURSAN, US ROUBIA, AC CARCASSONNE, LE CRER VB, Mende VL, USA TOULOUGES, VBC CLERMONT, USV POUSSAN, BOUSQUET-BEDARIEUX VB, AS COLLEGE VIA DOMITIA POUSSAN, MEZE, BEZIERS VB, CASTELANAUDARY VB, ASBAM, VENDRES, VB DETENTE 34, VB GIGNAC.

Ont voté pour l'option 2 : ASLJ CROIX D'ARGENT, PALAVAS BEACH VOLLEY, IBM, LAMVAC, VB GRUISSAN, PERPIGNAN RVB, PERPIGNAN VOLLEY, VBCC CASTRIES, ACJCLS CASTENAU, NIMES VB, VB GENERAC, ASV GIGEAN, VC MARSEILLAN, SETE VB.

COMMISSION BEACH

Le Président Bernard Vignon présente son rapport. Il souligne la progression du nombre de licenciés, la présence désormais d'un cadre technique spécialisé.

Le LR Beach Tour est sur les rails avec trois tournois série 2 ou 3 ; ce dernier implique un « prize money ». La finale se déroulera tout début septembre pendant le Beach Master.

AG STATUTAIRE

STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR ET PROTOCOLE DE LA NOUVELLE LIGUE

Le Secrétaire Général, président de la Commission Statuts et Règlements, commence par remercier les membres de sa Commission, Daniel BIEYSSE, Julien MARSAL et Doriane TARTAR.

Il rappelle toutes les réunions, les échanges de mail avec Midi Pyrénées, le service juridique de la Fédération puis il présente les textes en insistant sur les changements par rapport aux anciens, leurs différences avec les textes types proposés par la FFVB.

Les Statuts, le RI et le Protocole sont votés à l'unanimité avec la possibilité de revenir, si accord de Midi Pyrénées, sur une phrase de l'article 9.1 des Statuts : changer : « pour correspondre » par « organiser l'ensemble des correspondances » et sur une phrase de l'article 7.2 du RI sur l'absence de quorum au CD (rendre la phrase intelligible).

Il présente enfin le texte des modalités électives de la première Olympiade de la nouvelle Région.

Ce texte est voté à l'unanimité.

Le secrétaire Général rappelle aux Comités qu'ils doivent avoir élu leurs représentants au CD de la nouvelle Ligue et avoir fait voter leurs nouveaux Statuts et Règlement Intérieur avant le 30 septembre 2016.

PRESENTATION LICENCES DEMATERIALISEES

Le Secrétaire Général et Olivier CHENOUN (surtout) présentent le nouveau logiciel pour saisir les licences dématérialisées. Un débat s'engage car cette procédure sera en cours dès septembre. Les clubs non équipés pourront encore envoyer un formulaire papier.

DISTINCTIONS ET RECOMPENSES

Le Président ALBE procède alors à la remise des Médailles de Bronze, d'Argent et d'Or de la FFVB aux dirigeants et aux clubs présents. Les Lettres de félicitations ne sont pas encore arrivées, elles seront transmises aux clubs dès réception.

Ensuite on remet les trophées qui n'ont pu être remis sur le terrain aux clubs dont les équipes les ont gagnés.

La séance est levée par le Président ALBE qui invite l'assemblée au pot de l'amitié.

Le Secrétaire Général
Jean Pierre MELJAC

Motion de l'AG des GSA du Languedoc Roussillon

réunie le 25 juin 2016 à Montpellier

Les GSA du Languedoc Roussillon ont été informés par leurs représentants à l'AG ordinaire FFVB 2016 de Strasbourg de la nouvelle manière de procéder pour le paiement des indemnités d'arbitrage. Ils tiennent à confirmer auprès du Président de la FFVB, de son Bureau et de son Conseil d'Administration le vote négatif de leurs trois délégués.

En effet cette nouvelle manière de procéder peut, certes, présenter l'avantage de faire établir moins de chèques à chaque GSA. Mais elle a surtout deux inconvénients majeurs, l'un auprès des GSA et l'autre auprès des arbitres.

Les GSA, de N3 par exemple, vont devoir faire l'avance de 1152 euros (64 euros x 18) divisée par 4 et pour nombre d'entre eux cela représente une somme considérable. Quant aux arbitres, non seulement ils ne vont pas repartir avec leurs indemnités, qu'ils percevront au mieux une fois par mois voire tous les deux mois, mais ils vont en plus devoir faire l'avance aux marqueurs entre 4 et 8 fois par mois. Tous les arbitres du Languedoc ont manifesté leur mécontentement auprès de notre CRA. Pour les jeunes arbitres en particulier, cela va être impossible. Avons-nous trop d'arbitres pour risquer d'en perdre une certaine quantité pour ne pas dire une quantité certaine ?

Sans parler du travail supplémentaire demandé aux salariés fédéraux ...

Il faut ajouter à cela que cette disposition ne figurait pas dans les documents préparatoires à l'Assemblée Générale Fédérale et qu'elle a été présentée en séance. N'existe-t-il pas un risque de nullité en cas d'appel ?

L'AG des GSA du Languedoc Roussillon demande donc de surseoir à la mise en application de cette nouvelle procédure et de la mettre à l'étude en procédant à une consultation de tous les intéressés.

Motion votée à l'unanimité des 41 GSA présents représentant 149 voix.